



PROFONDEVILLE

COULEURS NATURE

Déclaration de Politique Communale 2024-2030

soumise au vote du Conseil communal du 13 janvier 2025

**« Agir localement au cœur des préoccupations
d'aujourd'hui et des enjeux de demain »**

CDLD, article L1123-27 §1 :

« Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ».

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et, à travers vous, chères concitoyennes et chers concitoyens de notre belle commune de Profondeville,

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation, en abrégé « CDLD » prévoit en son article L1123-27 que : « *dans les deux mois qui suivent la désignation des Echevins, le Collège soumet au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière* ».

Dans quelques mois, cette déclaration sera plus précisément déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels au sein d'un plan stratégique transversal (dit P.S.T.) qui sera coconstruit avec nos différents services au travers de rencontres régulières entre le Comité de Direction (Codir) et le Collège.

Ce PST devra être également présenté au Conseil au plus tard en septembre puisque le CDLD stipule que sa présentation doit se faire endéans les neuf mois qui suivent l'installation du Conseil.

PRÉAMBULE

Nul ne le niera au sein de cette assemblée, nous avons de la chance de pouvoir habiter la commune de Profondeville.

Situés au cœur la vallée mosane, nos six villages bénéficient notamment de la proximité d'offre de services et d'emploi de la capitale Wallonne sans en assumer une partie des inconvénients urbains tels que le bruit, certaines formes extrêmes ou banalisées de violences...

Notre territoire « couleur nature » est riche en atouts qui renforcent la qualité de la vie de nos concitoyennes et concitoyens : le calme, les possibilités de balades en forêts ou en bordure de Meuse, l'offre scolaire, la dimension villageoise et associative, le sens de la fête, les infrastructures communales telles que le complexe sportif ou encore les salles qui ont fait l'objet de rénovations plus ou moins récentes comme le Foyau à Lustin, la maison de la Culture à Profondeville ou la Têteche à Rivière.

L'offre Horeca, la dynamique sportive et l'attractivité touristique sont également des atouts significatifs.

C'est un fait, la plupart des Profondevilloises et Profondevillois sont fiers de leur commune et ont à cœur de partager avec leur entourage ou des personnes extérieures une forme de richesse territoriale et un mode de vie qui se veut ouvert et convivial.

Tant qu'à dresser certains constats positifs, il est également intéressant de voir que la plupart de nos concitoyens se disent globalement satisfaits des heures d'accessibilité de notre institution (l'ouverture du mardi soir étant appréciée) et des services rendus tantôt par nos agents administratifs, tantôt par nos services techniques et ouvriers.

La relation entre la commune et les citoyens a également fait l'objet d'évolutions positives au travers d'un bulletin communal relifté, un site internet modernisé la mise en place de réseaux sociaux de proximité, mais aussi de réunions et consultations citoyennes ainsi qu'un budget participatif permettant à la population de s'impliquer concrètement dans la vie communale.

Aussi, dans les limites de nos attributions et de nos prérogatives réglementaires, il est clairement de notre devoir d'élus de faire tout ce que nous pouvons pour préserver ces éléments positifs et conserver ce cadre de vie enviable.

Tout n'est évidemment pas parfait et le propos de cette déclaration n'est certainement pas d'affirmer que le seul enjeu de la prochaine législature consisterait à maintenir le statu quo au niveau communal que ce soit dans sa dimension territoriale ou dans sa dimension institutionnelle et de sa gestion.

Notre propre capacité d'analyse nous permet aussi, au quotidien, de détecter les signaux plus négatifs et de pointer certains risques, certaines difficultés ou faiblesses sur lesquelles il convient d'agir.

Nos oreilles d'élus ne sont évidemment pas sourdes non plus aux critiques et revendications citoyennes qui nous ont été adressées de façon plus ou moins intenses ou légitimes ces derniers mois.

Nous ne souhaitons pas non plus tourner le dos à la réalité du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité, qui nous amènent plus que jamais à un travail de fond pour augmenter la résilience de notre population et de notre territoire.

A cet égard, au lendemain du scrutin, notre majorité MICS-ECOLO s'est accordée sur plusieurs points qui guideront notre action au cours des six prochaines années.

ORIENTATIONS

Notre majorité veut poursuivre le plan de [remise en état de nos 168 kms de voiries](#) communales en privilégiant au maximum un partage sécurisé des différents modes de déplacements, et ce dès les phases d'étude.

Parallèlement aux rénovations opérées par des entreprises extérieures, nous voulons établir une [veille plus intense vis-à-vis de l'état des routes](#) de sorte que les défauts soient traités dans des délais plus rapides.

Nous voulons également élaborer et exécuter un [plan](#) ambitieux de développement et de réparation des [trottoirs](#) en vue de sécuriser et améliorer les itinéraires piétons les plus fréquentés et les plus dangereux.

Nous nous emploierons à **baisser la vitesse** autorisée à 30km/h ou moins (zones de rencontre, zones résidentielles, zones cyclables) **dans nos cœurs de villages** en multipliant les dispositifs qui permettent de rendre effectives les mesures de sécurité par rapport au trafic automobile et des poids lourds de transit. Nous veillerons aussi à développer les liaisons cyclables structurantes de l'entité, en particulier les liaisons entre les villages, avec le réseau RAVeL et avec la gare de Lustin.

De manière générale, la Commune poursuivra ses actions de sensibilisation et de promotion des alternatives à la voiture individuelle pour tous les déplacements, comme le brevet cycliste, le soutien au vélobus, des actions de soutien à l'autopartage et au covoiturage.

Notre majorité sera particulièrement **attentive à l'impact de projets immobiliers d'envergure** qui devront présenter un juste équilibre entre l'enjeu d'accessibilité au logement et l'enjeu d'intégration dans le bâti existant, et ce, dans la perspective de la refonte de notre schéma de développement communal en application de la récente réglementation régionale du S.D.T. (Schéma de Développement territorial), instruments qui consacrent notamment la lutte contre l'étalement urbain.

Nous nous engageons aussi à établir un cadastre des logements à finalité touristique et, sur cette base, définir de nouvelles lignes directrices dans l'octroi des permis d'urbanisme lorsque des logements sont transformés en hébergement touristique, avec l'objectif de privilégier la fonction de logement, d'éviter une flambée des prix immobiliers, de veiller à l'intégration harmonieuse entre tourisme et logement, et de faire contribuer de manière proportionnée le secteur touristique au budget communal et aux missions d'intérêt général.

Nous ferons preuve de vigilance accrue par rapport aux grands projets industriels de compétence régionale, tels que l'extension de la carrière de Lustin qu'il conviendra d'empêcher à tout prix.

Dans un tout autre domaine, nous marquons notre volonté de **poursuivre les travaux d'aménagements** utiles au bon fonctionnement de nos services, à l'accueil de notre population dans sa diversité et à l'exercice de notre démocratie locale. L'amélioration de **l'efficacité énergétique** sera systématiquement intégrée aux travaux dans le respect des objectifs régionaux et européens sur la performance énergétique des bâtiments publics.

Nous pensons notamment aux **projets entamés sous la législature écoulée qui doivent à présent se concrétiser** comme la rénovation énergétique du complexe sportif, les travaux au sein de l'administration communale en vue de centraliser l'accueil des citoyens, le projet VIF de lutte contre les violences intra-familiales porté par le CPAS ou encore la rénovation/extension de la salle de sport de notre école communale de Profondeville.

Cette législature doit également aboutir sur la rénovation énergétique et fonctionnelle de la **salle de Lesve** qu'il conviendra de rendre plus adaptée aux différents utilisateurs et davantage accessible à tous les publics.

Nous serons également [attentifs aux opportunités de subvention pour permettre d'améliorer notre infrastructure](#) scolaire et plus particulièrement à l'école de Bois-de-Villers où il manque d'espace et de sanitaires.

Plus généralement, nous nous engageons à élaborer un plan stratégique global à court, moyen et long terme pour la gestion et l'évolution des bâtiments publics communaux, de manière à optimiser les espaces, les réponses aux besoins et les investissements.

Une meilleure [acoustique et le renforcement de l'équipement Wi-Fi de nos salles](#) sont également des points sur lesquels nous voulons agir.

Toujours concernant notre patrimoine communal, nous poursuivons la démarche entamée visant à [redonner vie à l'espace horeca de « Notre Maison » à Lustin](#) dont le concept de « simple bistrot » doit évoluer vers une autre forme de lieu qui conserve un côté Horeca mais propose aussi des activités variées en lien avec la dimension associative du village et le respect du voisinage, dans l'esprit d'un tiers lieu.

En matière d'énergie et de lutte contre le dérèglement climatique, la nouvelle majorité adoptera un Plan Climat mis à jour et veillera à son implémentation.

Ceci inclura la reconduction de l'opération Réno-Défi et son évolution progressive, en fonction des opportunités, vers des opérations de rénovation collective par quartiers.

La majorité réalisera une première étude en vue de la mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur l'entité et préparera la mise sur pied d'une communauté d'énergie communale pour optimiser la production d'énergie renouvelable. Nous poursuivrons les actions de sensibilisation lors des événements de grande ampleur sur l'entité.

Concernant notre [personnel communal](#), comme nous nous y sommes déjà employés précédemment, [nous veillerons à l'outiller](#) en matériel et véhicules en recherchant l'efficacité des tâches à exécuter. De manière plus générale, le collège veillera aux bonnes conditions de travail et au bien-être du personnel ;

Nous nous inscrivons dans la [réforme de la fonction publique locale](#) telle que prévue par le décret régional du 14 mars 2024 et la circulaire du 26 avril 2024 dont le but est notamment de rendre plus équitables et attractives les conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion pour le personnel contractuel qui devient largement majoritaire dans le secteur local ;

Nous espérons pouvoir mettre en place un [leasing vélo sur base volontaire](#) pour notre personnel (commune et CPAS) dans le cadre des flexibilités qui sont offertes en remplacement de la prime de fin d'année. La question de l'octroi d'un pour-cent complémentaire pour le second pilier pension en faveur du personnel contractuel sera également étudiée et dépendante d'un soutien financier régional ou fédéral.

Toujours en matière RH, nous souhaitons voir finalisés et actualisés les organigrammes et profils de fonctions pour entamer une politique d'évaluations régulières et créer des espaces de [dialogues favorables au management collaboratif et participatif](#).

Les accords MICS-ECOLO prévoient aussi de porter toute notre attention et mener des actions concrètes en faveur de [la nature et de la biodiversité](#).

Au-delà des actions menées directement par les services communaux pour préserver notre patrimoine naturel (fauchage tardif, projets en faveur de la biodiversité, traitement des pollutions anciennes, actions en faveur des batraciens, de l'avifaune, création de zones humides, ...), les actions de sensibilisation de la population seront poursuivies, tant via des publications et toutes autres initiatives encourageant la population à soutenir la biodiversité du territoire, comme des actions « zéro déchet » en partenariat avec les commerçants, ou des actions avec les écoles.

Plusieurs terrains communaux, tels la parcelle entre la gare de Lustin et la Meuse ou celle de l'ancien camping de Bois-de-Villers [seront réaménagés pour en faire des espaces dédiés au renforcement de la biodiversité tout en restant ouverts au public](#).

Plus généralement, toutes les opportunités seront saisies pour renforcer la végétalisation du territoire, avec un objectif de 2000 plantations par an. En ce qui concerne les espaces verts, nous étudierons avec les services communaux, l'opportunité privilégier les plantes indigènes et vivaces à faible entretien, notamment pour ce qui concerne le fleurissement.

Nous poursuivrons prioritairement la concrétisation de la création d'une réserve naturelle domaniale au bois de la Grande Hulle. Dans ce projet, nous veillerons à garantir l'accessibilité aux chemins et sentiers qui participent à l'attractivité touristique de notre commune et au réseau associatif local au travers de l'organisation d'événements sportifs.

De manière générale, une attention particulière sera également portée à l'état de [nos chemins publics](#) et à la restauration de certains de ceux-ci qui ont été particulièrement endommagés ces derniers temps [avec une priorité sur le réseau de liaisons piétonnes inter-villages](#).

Dans le Bois des Acremonts à Lustin, nous comptons concrétiser l'ajout d'un chemin public visant à créer une alternative à l'actuel passage par la rue des Fonds, et de la sorte, proposer un maillage complet de ce côté de la rive mosane.

Concernant la chasse, la plupart des baux arrivent à échéance fin 2026. Ce jalon sera l'opportunité de revoir les baux de chasse pour les adapter. Une concertation avec le DNF et les titulaires actuels des droits de chasse sera menée en vue de [privilégier les battues à poussée silencieuse](#).

Les forêts étant des espaces aux fonctions multiples, nous comptons développer la pédagogie sur les usages de la forêt via des groupes de travail impliquant les usagers et les autorités, des actions de sensibilisation et des panneaux didactiques.

Dans la foulée, nous souhaitons mener une réflexion sur la mobilisation des ressources territoriales communales, comme l'exploitation forestière des bois communaux en vue de servir prioritairement les besoins publics (chaufferie plaquettes, menuiserie) ou encore la révision des cahiers des charges de la mise à disposition des

terres publiques pour y intégrer des contraintes en matière de gestion durable et respectueuse de la biodiversité.

Nous entendons poursuivre les projets permettant d'identifier les actions de prévention des risques en matière de dérèglement climatique : inondations, tempêtes, sécheresse, incendies, épidémies et infestations. Les études lancées sous la législature précédente seront suivies d'investissements en priorisant les zones les plus sensibles comme le vallon sec de Lesve, et à un rythme qui dépendra des masses d'investissement disponibles et des compléments de financement régionaux.

Nous souhaitons aussi [poursuivre et intensifier la participation citoyenne](#) dans ses différentes dimensions. Nos aînés seront plus régulièrement consultés via le groupe VADA (Ville Amie Des Aînés). Un atelier/dossier pédagogique « moi et ma commune » sera mis en place à destination de la jeunesse et un espace de dialogue et de consultation sera également créé pour cette catégorie d'âge.

[Le budget participatif sera au minimum maintenu et appelé à évoluer](#) dans ses critères d'octroi pour faire en sorte qu'émergent des projets d'une portée la plus large possible.

Nous chercherons à développer une petite [capacité d'accueil pour le tourisme de passage de type « mobil homes »](#) en le limitant à une ou deux nuits maximum.;

Il entre évidemment dans nos intentions de [répondre aux enjeux en lien avec l'Education et la Culture](#), terreau de notre démocratie, en poursuivant/intensifiant la dynamique de ces dernières années et en veillant notamment à [améliorer le statut des accueillantes extrascolaires](#) qui ont un rôle éducationnel important.

[La stratégie visant à soutenir des partenariats « culturels »](#) sera poursuivie. Les nouvelles initiatives seront encouragées. Une réflexion sera aussi menée sur le devenir de nos bibliothèques.

Nous poursuivons les [actions en faveur de la jeunesse, de nos aînés et de l'intergénérationnel](#) en proposant des conférences et des ateliers ciblés, en renouvelant les journées VADA et Atout Jeunes, en faisant évoluer les offres de plaines et de stages en fonction des attentes et en restant dans une démarche d'accueil de qualité à des prix accessibles.

[Le devoir de mémoire](#) sera également entretenu en y donnant un maximum de place aux échanges intergénérationnels.

En termes d'infrastructures, comme nous nous y sommes engagés courant 2024, [des modules de jeux seront installés à Arbre](#) à proximité de la Galerie d'Arbre. Une réflexion sera également menée sur les différentes aires et zones extérieures de sports (mini-golf, terrains de tennis en dur, espace multisports de la Hulle...) sur base de leur utilisation et d'éventuelles orientations pour les faire évoluer vers de nouvelles attentes.

Reconnue comme commune sportive, nous poursuivrons la dynamique de [soutien aux différentes pratiques sportives](#) existantes et tenterons de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques ou d'infrastructures légères en extérieur (biathlon-trail, nage en Meuse, trail-station,...).

La promotion du [sport-santé](#) (exemple : Je marche pour ma forme, sport sur ordonnance) et la promotion des valeurs du fair-play seront également au cœur des préoccupations, tout comme le renforcement des liens interpersonnels au travers d'un moment annuel réunissant les forces vives du sport à Profondeville.

Dans le domaine des actions en faveur d'une [alimentation locale et durable](#), une évolution notable a été concrétisée dans nos cantines scolaires au cours de la législature écoulée. Nous pouvons encore faire mieux, par exemple, dans l'organisation des événements, communaux et associatifs. Nous analyserons également la faisabilité d'utiliser les cuisines des écoles pour élargir le service de repas, par exemple pour les bénéficiaires de la livraison à domicile. Nous envisageons aussi d'augmenter la surface de production du potager de la Hulle et donc la quantité produite pour l'ouvrir à d'autres publics.

Nous voulons résolument [lutter contre le sentiment d'insécurité et les différentes formes d'incivilités](#) les plus incommodes et les plus fréquentes (infractions de roulage et de stationnement, dépôt de déchets, déjections canines, nuisances sonores dans l'espace public, appropriation du domaine public...) par des actions de sensibilisation et prévention via nos media communaux, par des demandes répétées à notre zone de Police d'une présence renforcée des agents de quartier et par le contrôle et la verbalisation des actes répréhensibles ;

Notre tissu associatif est une richesse et il nous appartient, dans la continuité de ce qui est déjà fait, de [soutenir nos associations et leurs événements qui créent du lien et font vivre nos villages](#). Nous entendons consacrer le rôle du tissu associatif et sportif comme un partenaire et un acteur stratégique dans la transition et l'évolution des habitudes (zéro déchet, prévention de la violence, mobilité, empreinte carbone, circuits courts, prévention des assuétudes ...)

Une [réflexion](#) sera toutefois menée sans délai sur les mises à disposition et montages de [chapiteaux communaux](#) (près de 100 montages/démontages annuels) qui sollicitent la main d'œuvre communale à des périodes où elle est déjà particulièrement sollicitée pour d'autres tâches prioritaires. Parallèlement, une réflexion sera menée sur le mécanisme de soutien juste et équitable

De manière générale, le secteur associatif sera associé structurellement aux choix et décisions qui le concernent via un conseil de la vie associative.

La législature écoulée a permis de franchir un cap en matière de participation citoyenne, notamment par la multiplication des réunions, ateliers et consultations impliquant la population. Nous souhaitons capitaliser sur cette expérience pour constituer une véritable boîte à outils de la participation sous toutes ses formes, destinée à faciliter l'approche participative au sein des projets communaux et d'encore mieux impliquer la population dans la vie communale.

Sur le plan économique, bien que la capacité communale soit plutôt restreinte, nous marquons notre volonté de promouvoir et de **faire grandir notre marché hebdomadaire** ainsi que de proposer **plus de visibilité** sur l'étendue et la diversité **de l'offre commerciale locale**.

Des pistes seront également explorées en vue de **mettre en place des projets** tels qu'un marché nocturne estival, un espace « détente et guinguette » au Parc de la Sauvenière, un lieu de boutique éphémère pour que de jeunes entrepreneurs puissent tester leur concept.

Enfin, il nous importe de rester **une commune solidaire** et attentive vis-à-vis de la frange de la population la plus fragile sur le plan socio-économique. Si le revenu moyen par habitant à Profondeville fait partie des plus élevés de la Province et de la Wallonie, il n'en demeure pas moins qu'il existe des écarts par rapport à la moyenne et des situations individuelles auxquelles doit répondre notre CPAS, qui présentera, lui aussi, par la voix de sa Présidente, sa déclaration de politique sociale.

Dans le respect des prérogatives de chacune des deux institutions, nous poursuivrons les réflexions et les actions débouchant sur les **synergies « Commune-CPAS »** et **chercherons à en développer de nouvelles, notamment au niveau logement et RH.**

Nous espérons également que la réinsertion professionnelle (art 60) pourra être plus souvent activée dans nos propres services quand cela s'y prête.

VOLET FINANCIER

Pour terminer, comme l'indique l'article L1123-27 du CDLD, la déclaration de politique communale est accompagnée d'un chapitre financier.

Au moment de rédiger ces lignes, le constat est identique dans toutes les villes et les communes de Wallonie : il règne **beaucoup d'incertitude** sur les trajectoires financières et certains signaux récents envoyés par la Région n'invitent pas à l'optimisme.

Malgré son statut de commune riche, le budget communal de Profondeville n'échappe pas aux difficultés. Il est d'ailleurs utile de rappeler que l'avantage que nous tirons d'un revenu moyen par ménage plus élevé que la moyenne wallonne est malheureusement plus que contrebalancé par l'inconvénient d'une très faible recette du fonds des communes par habitant par l'effet de mécanismes correcteurs de solidarité qui ne nous sont pas favorables.

Dans un contexte déjà suffisamment compliqué, la récente non indexation des aides APE, le moindre financement du fonds des communes et la baisse des aides oxygènes par rapport à ce qui avait été annoncé sont de nature à engendrer des difficultés complémentaires avec lesquelles il va falloir composer.

A notre estime, il nous faut, avant tout, rester dans une [posture pédagogique et revendicative vis-à-vis d'un refinancement structurel des communes et des entités para communales](#). C'est ce que nous avons fait au Conseil de décembre en adoptant un budget 2025 revendicatif vis-à-vis de la Région et en envoyant un courrier de protestation au Ministre des Pouvoir Locaux suite au raboutage de l'aide oxygène 2024.

Au-delà de la posture, il y a la réalité de nos chiffres et le [pragmatisme](#).

Jusqu'à présent, nous avons, certes, présenté des budgets « post-covid » qui traduisaient un résultat en déséquilibre tandis que nos comptes ont pu être présentés à l'équilibre ou en boni ce qui nous a permis, en gestionnaires prudents, d'alimenter nos réserves et provisions.

Ces réserves et provisions, nous l'avons toujours dit, ont été constituées pour jouer leur rôle de tampon, laisser du temps au temps.

En évoquant la perspective du temps, il est permis de penser que le financement des zones de secours sera prochainement allégé pour les communes.

Il est également permis d'espérer que la question de la charge pension des pouvoirs locaux trouvera réponse, au moins partiellement, dans les prochains accords fédéraux.

Plus en lien avec nos prérogatives communales, l'ensemble de [nos règlements taxes et redevances](#) viennent à échéance en cette année 2025 et devront être renouvelés dans le courant du second semestre pour être exécutoire dès le 1^{er} janvier 2026.

Une indexation des différentes tarifications est un minimum qu'il nous faudra assumer pour que ce type de recettes soit calqué sur l'évolution de nos coûts.

Il n'est pas à exclure non plus qu'il faille également revoir, au-delà de l'indexation, la tarification de certains services « non-obligatoires » pour les ajuster au prix coûtant tout en prévoyant des mécanismes inclusifs pour ne pas léser un public qui éprouverait de vraies difficultés financières.

Nous devons également mettre en place, peut-être en synergie avec l'une ou l'autre commune voisine, le recrutement d'un indicateur-expert dont la mission serait de participer à une réévaluation ciblée de certains revenus cadastraux. Nous avons une forme d'obligation morale de réinstaurer de l'équité entre certains de nos contribuables qui ne paient pas le juste RC parce qu'ils n'ont, par exemple, pas déclaré certaines transformations ou travaux d'ampleur ou parce que leur habitation est toujours considérée comme répondant aux normes de 1970, période à partir de laquelle le niveau fédéral a commencé à désinvestir dans son administration cadastrale.

Un étalement de la charge de la dette passant par une opération d'allongement de la durée des emprunts contractés est également une option envisageable dans la mesure où la durée moyenne de remboursement de nos emprunts est relativement courte en comparaison à de nombreuses entités et par rapport à la nature de nos investissements.

Par contre, nous n'envisageons pas de majorer les taux des additionnels des deux principaux impôts que sont les additionnels à l'IPP et au précompte immobilier.

La préservation de l'emploi figure également parmi nos priorités.

Les comptes 2024 sont attendus dans quelques semaines. Ils nous permettront d'y voir plus clair sur les éventuelles marges et sur les mesures à prendre pour assumer notre juste part du fardeau.

Nous définirons d'ici la première modification budgétaire 2025, un montant d'emprunts « part propre » pour financer les nouveaux projets de cette législature. Il nous faudra être raisonnable. En première analyse, un montant de l'ordre de 5 millions € semble concevable. A cela s'ajoutera les subsides de type PIC, PIMACI, UREBA qui permettront d'amplifier notre capacité d'investissements.

Au besoin, une réflexion sera menée sur notre patrimoine dont les réserves foncières.

EN GUISE DE CONCLUSIONS

Comme nous n'avons cessé de le faire jusqu'à présent, nous recherchons le subtil équilibre entre raison, missions de services publics et ambition dans l'intérêt communal.

Dans un environnement incertain, dans un contexte mouvant et parfois imprévisible, la présente déclaration traduit les principales intentions communales de notre majorité pour les six prochaines années.

Sans être exhaustive, cette déclaration apporte son lot de réflexions générales mais aussi de contenu précis.

Elle se veut au cœur des préoccupations d'aujourd'hui et des enjeux de demain pour notre belle commune et pour les services rendus par nos services communaux.

Comme déjà mentionné au début de cette déclaration, il appartiendra, à présent, au Collège et aux services communaux de s'en emparer, de la traduire dans le prochain PST et de la mettre en œuvre avec sens des responsabilités, enthousiasme et efficacité.

Merci pour votre attention.

Les élus de la majorité « MICS-ECOLO »